



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 46414

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales les perspectives de présentation, devant le Parlement, du projet de loi (n° 1500) tendant à la ratification de l'ordonnance du 18 décembre 2003 modifiant la partie législative du code général des collectivités territoriales. Ce projet de loi est en instance depuis le 10 mars 2004.

Texte de la réponse

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit, un projet de loi n° 1500 de ratification de l'ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 modifiant la partie législative du code général des collectivités territoriales, pris sur le fondement de l'article 32 (2°) de ladite loi, a été déposé le 10 mars 2004 au bureau de l'Assemblée nationale, soit dans le délai de trois mois imparti par cet article. Parallèlement à ce projet de loi, la ratification de l'ordonnance a été inscrite à l'article 51 (VIII) du second projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit qui a été adopté, en première lecture, par l'Assemblée nationale le 10 juin 2004 et qui est inscrit, pour examen en seconde lecture, à l'ordre du jour de la session 2004-2005 du Sénat. L'ordonnance sera donc définitivement ratifiée à l'issue de l'adoption, par le Parlement, du projet de loi précité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46414

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7092

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8453